



Affiché le 20/06/2016
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2016

Le mardi 14 juin 2016 à 19 HEURES 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 08 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de M. DUMOULIN Jean, Maire.
La séance a été publique.

Etaient Présents :

M. Jean DUMOULIN, M. Gérard GUILLOU, Mme Pierrette LE BAYON, M. Azaïs TOUATI, Mme Valérie ROUSSEAU, M. Jean-Yves MAHEO, Mme Aurélie QUEIJO, M. Joseph ROCHELLE, Mme Françoise NAEL, M. Ronan ALLAIN, Mme Mireille JOLY, Mme Valérie VINET-GELLE, M. Maurice LE CHAMPION, M. Patrick GOUEGOUX, M. Armel EVANNO, M. Jean-Claude BOUQUET, Mme Annie RENARD, M. Jean-Michel LASSALLE, Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER, M. Benoît GUYOT, Mme Marina LE ROUZIC, M. Laurent LE CHAPELAIN, Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL, Mme Joëlle MARTINEAU, M. Jean-Pierre GRUSON, Mme Nathalie BOUVILLE

Absents excusés :

Mme Fabienne HOCHET (procuration donnée à Mme Marie-Joëlle MIRSCHLER), M. Guy ROUSSEL (procuration donnée à M. Jean-Pierre GRUSON), M. Roland LE SAUCE (procuration donnée à Mme Joëlle MARTINEAU), M. François GRENET (procuration donnée à Mme Marie-Noëlle POMMEREUIL), Mme Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Mme Kaourintine HULAUD), M. Yazid BOUGUELLID (procuration donnée à Mme Pierrette LE BAYON)

Secrétaire de séance : Mme Valérie ROUSSEAU

COMPTE RENDU

~~~~~

## **0- DGS - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016**

Le Conseil municipal approuve le proces verbal de la seance de la seance du 17 mai 2016.

## **1- DEE - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - CREATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'un Conseil municipal des jeunes suivant les modalités définies dans le document joint

## **2- DAGRH - CREATIONS DE POSTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les créations de postes présentées

- **AUTORISE** le Maire à modifier en conséquence, le tableau des emplois.

## **3- DF - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE que le compte de gestion** dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal d'Auray, pour le budget principal de la Ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **ADMET** les résultats définitifs du compte de gestion de l'exercice 2015 égaux à ceux du compte administratif du Maire qui présente un résultat global de clôture (fonctionnement et investissement) de 3 358 207,33 €.

- **APPROUVE le compte de gestion 2015** du budget principal de la Ville,

- **APPROUVE les résultats d'exécution au 31 décembre 2015** du budget principal de la Ville et de son budget annexe du port de St-Goustan

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE ST-GOUSTAN

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2014 | RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2014 | RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AU 31/12/2015 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2015 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
| 4 223 010,91 €                                                       | -2 271 010,47 €                                                     | 1 952 000,44 €                           | 2 285 325,45 €                        | 3 826 790,29 €              | <b>3 493 465,28 €</b>                  |

**4- DF - BUDGET ANNEXE DU PORT DE ST-GOUSTAN - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le **compte de gestion** dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal d'Auray, pour le budget annexe du Port de St-Goustan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **ADMET** les résultats définitifs du compte de gestion de l'exercice 2015 égaux à ceux du compte administratif du Maire qui présente un résultat global de clôture (fonctionnement et investissement) de 135 257,95 €.

- **APPROUVE** le **compte de gestion 2015** du budget annexe du Port de St-Goustan.

**5- DF - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée

- **ELIT** M. GUILLOU, 1er Adjoint, Président de séance pour les délibérations consacrées à l'adoption des comptes administratifs.

**6- DF - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : APPROBATION BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

1 n'a (ont) pas participé au vote :

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** pour le budget principal, la concordance des écritures comptables du compte administratif 2015 avec celles du compte de gestion 2015.

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget principal Ville.

#### **7- DF - COMPTE ADMINISTRATIF 2015: APPROBATION BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAINT-GOUSTAN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

1 n'a (ont) pas participé au vote :

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** pour le budget Port de Saint Goustan, la concordance des écritures comptables du compte administratif 2015 avec celles du compte de gestion 2015.

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget du Port de Saint Goustan.

#### **8- DF - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'AURAY AFFECTATION EN 2016 DU RESULTAT N-1 (2015) DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 abstention(s) :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement (3 928 918,92 €) au 31 décembre 2015

- au financement de la section d'investissement pour 570 711,59 €,

- au financement de la section de fonctionnement pour 3 358 207,33 €.

#### **9- DF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) - RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **PREND connaissance** du rapport de présentation des actions en matière de développement social urbain mises en œuvre en 2015.

#### **10- DF - COMPTE-RENDU DE LA GESTION DE LA DETTE ET DETERMINATION DU PROGRAMME D'EMPRUNT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **PREND** connaissance du rapport sur la gestion de la dette de la commune

**11- DF - CHAPELLE DE ST-CADO - APPROBATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION 2016**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS (ETAT, REGION, DEPARTEMENT)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le nouveau programme de travaux 2016 de restauration de la chapelle Saint-Cado, estimé à 13 893 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération (Etat : 35 %, région : 20 %, département : 25%)
- **DIT** que la réalisation de cette opération est subordonnée à l'ouverture, lors d'une prochaine décision modificative, des crédits de paiement correspondants (Opération 3134),
- **AUTORISE** le maire à solliciter l'octroi de subventions auprès de l'État, de la Région et du Département,
- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la présente délibération et à signer tous documents.

**12- DF - BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAINT-GOUSTAN**  
**ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ADMET** en non valeur, pour la somme de 3.774,33 € sur le budget principal de la Ville et 6.968,16 € sur le budget annexe du port de St-Goustan, les titres de recettes irrécouvrables, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

**13- DF - ATTRIBUTION DE NOUVELLES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** au titre de l'année 2016 l'attribution de nouvelles subventions aux associations conformément au tableau présenté.

**14- DF - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES A PROCEDURES ADAPTEES PASSES DU 01 MARS AU 15 MAI 2016 - INDEMNITES D'ASSURANCE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **PREND connaissance** des marchés publics et accord-cadres passés, des indemnités d'assurances reçues.

#### **15- DACJ - TARIFS 2016/2017 DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

8 voix contre :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les tarifs 2016/2017 de l'Ecole de Musique

#### **16- DACJ - SERVICE JEUNESSE - RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse.

#### **17- DACJ - INTERVENTIONS DE L'ANIMATRICE DU POINT INFORMATION JEUNESSE A LA RESIDENCE JEUNES - AGORA SERVICES - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA RESIDENCE JEUNES - AGORA SERVICES - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Résidence Jeunes – Agora Services.

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

#### **18- DACJ - APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA KEVRENN ALRE - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LES SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Kevrenn Alré.

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

#### **19- DACJ - APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

## **ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA LUDOTHEQUE LA MARELLE - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LES SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs avec la LUDOTHEQUE LA MARELLE.

- **AUTORISE** le Maire à la signer.

## **20- DACJ - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE ATHENA AU PROFIT DU LIONS CLUB D'AURAY POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE CITOYENNE LE 23 SEPTEMBRE 2016**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise à disposition gratuite de l'Espace Athéna au profit du LIONS CLUB D'AURAY pour l'organisation d'une journée citoyenne le vendredi 23 septembre 2016.

## **21- DST - DENOMINATION DE VOIES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** les dénominations proposées.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **22- DST - AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET LA DYNAMISATION DU COMMERCE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 abstention(s) :

M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** les marchés selon les propositions du Groupe de Travail des Marchés Publics,

-**AUTORISE** le Maire à signer les marchés et tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **23- DST - CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

## **COMMUNAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux entre la ville, la région et le lycée Benjamin Franklin.

### **24- DST - NOUVEAU MODE DE GESTION DU PORT DEPARTEMENTAL DE SAINT GOUSTAN - AURAY - 1ER JUILLET 2016**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (25 voix pour),

6 voix contre :

M. ROUSSEL, Mme HULAUD, Mme POMMEREUIL, M. GRENET, M. GRUSON, Mme HERVIO

2 abstention(s) :

M. LE SAUCE, Mme MARTINEAU

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la fin anticipée de la concession portuaire au 30 juin 2016.

- **APPROUVE** la restitution des biens concessifs au Département du Morbihan en contrepartie d'une somme de 255 000 €.

- **APPROUVE** les comptes 2016 du port pour le 31 mars 2017 au plus tard avec répartition entre les concessionnaires de l'ensemble des charges et produits (prorata temporis).

- **DEMANDE** au Département du Morbihan de confier la concession du port de Saint-Goustan Auray à la Compagnie des Ports du Morbihan au 1er juillet 2016, dans le cadre du traité de concession de ports départementaux en vigueur.

- **APPROUVE** la convention d'occupation pour les espaces portuaires à vocation municipale (pont en pierre, place Saint-Sauveur) entre le futur concessionnaire portuaire et la Commune d'Auray.

- **APPROUVE** le bail commercial pour le bureau du port et les ateliers afférents (loyer annuel de 3 672 €).

- **NOTE** l'engagement du concessionnaire de proposer un contrat de travail au 01/07/2016 (CDI) à l'agent portuaire actuellement sous CDD avec la Ville.

- **NOTE** l'engagement du concessionnaire de proposer un contrat de travail (CDD) à l'agent portuaire actuellement en contrat d'avenir avec la ville jusqu'au terme de celui-ci.

- **APPROUVE** la création d'un Comité stratégique du port de Saint-Goustan Auray, présidé par Monsieur le Maire.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser les actions nécessaires à ces

opérations

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions annexées au rapport, à savoir :
  - la convention d'occupation des espaces à vocation municipale,
  - le bail commercial du bureau du port.

### **25- DST - COMITE STRATEGIQUE DU PORT DE SAINT GOUSTAN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **CRÉE** un Comité stratégique pour le Port de St Goustan,
- **DECIDE** que le comité sera présidé par Monsieur le Maire et sera composé de quatre conseillers municipaux et de deux représentants de la Compagnie des Ports,
- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants,
- **DESIGNE** les représentants de la Ville au sein du Comité Stratégique du Port de Saint-Goustan comme suit :  
Jean DUMOULIN (Président), Patrick GOUEGOUX, Jean-Yves MAHÉO, Fabienne HOCHET, Guy ROUSSEL.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **26- DST - GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE D'AURAY ET BRETAGNE SUD HABITAT - ORU DU GUMENEN - PASSATION D'AVENANT - AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER EN TANT QUE COORDONNATEUR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTER** l'avenant n°1 au marché de travaux de la tranche n°1 passé avec l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour un montant en plus-value de 2 594,35€ HT, entièrement à la charge de BSH,
- **AUTORISER** le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commande, à signer l'avenant mentionné ci-dessus ainsi que tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **27- DST - AVIS SUR LA REDUCTION DES PLAGES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **EMETTRE** un avis sur la réduction de l'éclairage public nocturne.

- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **28- DU - ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°5 AU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite de l'emplacement réservé n°5 ;

- **APPROUVE** la réalisation d'une voie carrossable (après la signature de l'acte chez le notaire) permettant de désenclaver le fond de terrain de M. Le Hérisse vers la rue Marc Lucien ;

- **APPROUVE** l'acquisition de l'emprise de la servitude d'accès aux jardins familiaux à 200 euros le m<sup>2</sup> ;

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de géomètre et de notaire afférents au dossier ;

- **DESIGNE** la SCP Dugor, notaires associés à Auray, pour la rédaction de l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et tout document permettant de procéder à la bonne exécution de ce dossier.

### **29- DU - APPROBATION DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTIONS FONCIERES AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE SUR LE SITE DE L'HOTEL-DIEU**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexées à la présente délibération ;

- **APPROUVE** ladite convention ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

### **30- DU - 32, RUE SAINT-FIACRE - CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **CEDE** la parcelle AM n°117, après démolition du bâtiment, au prix de 100 000 euros à

M. et Mme EGEA ;

- **DESIGNE** la SCP DUGOR (notaires à Auray) pour la rédaction de l'acte notarié à intervenir ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

### **31- DEE - ASSOCIATION JADE - ACCEPTATION D'UN DON**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le don de 1203,33 € (mille deux cent trois euros trente trois centimes) émanant de l'association «JADE» ;

- **ACCEPTE** les charges et conditions liées à ce don : la Ville devra utiliser ce don pour un séjour éducatif au profit des enfants de l'école TABARLY ;

- **AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir ;

- **INSCRIT** la recette au budget de la commune à l'article 7713 «Libéralités reçues ».

A 21h25, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.